



# La Voix Lactée

DES COOPERATIVES LAITIÈRES

Edito

## Ocm unique et avenir des quotas laitiers

Depuis quelques mois, on observe des signes précurseurs de changements majeurs dans la gestion de l'Ocm lait.

Cela est illustré par de très nombreuses déclarations de Madame Fischer Boel et de ses collaborateurs. Trois dossiers importants sont sur la table :

- Un projet de mini paquet 2007 réalisé par la Commission européenne, dont l'objectif est de simplifier l'Ocm lait.
- Un projet de création d'une Ocm unique, toujours dans un souci de simplification, mais dont on peut craindre qu'il aille au-delà d'un simple aménagement technique.
- Enfin, une réflexion sur l'avenir des quotas qui aura lieu à l'occasion du bilan de santé de la PAC prévu en 2008.

La France ne peut pas rester à l'écart de ces réalités. A ce jour, la Profession a adopté la position suivante :

- Il n'y a aucune raison de bouleverser les échéances et le calendrier prévus par les accords de Luxembourg, qui prévoient le maintien du régime administratif des quotas jusqu'en 2015. Cela n'empêche pas d'étudier les différents scénarios possibles, et leurs incidences sur la filière laitière française, et c'est d'ailleurs ce qui sera fait à l'Assemblée générale de la Fncl le 26 avril prochain, au cours de laquelle nous entendrons les positions d'un représentant de l'Irlande, du Danemark et de l'Allemagne.

- En tout état de cause, une maîtrise de l'offre renouvelée demeurera indispensable pour maintenir l'adéquation nécessaire entre la production de lait et les marchés. Cette maîtrise s'organisera probablement autour du concept de contractualisation. Nous travaillons sur cette question de la contractualisation depuis presque un an dans le cadre du Cniel. La Fncl y joue un rôle moteur.

Une fois nos réflexions achevées sur les deux points qui précèdent, il y aura lieu de déterminer ce qui est le plus judicieux pour la période intermédiaire.

Pour un grand pays comme la France, ces questions sont fondamentales, voire existentielles. Il ne faut jamais perdre de vue que la filière laitière est une industrie lourde (tant pour les entreprises, que pour les producteurs). Elle ne peut donc pas s'adapter en permanence comme d'autres activités agricoles à des changements rapides. La solution libérale est donc très dangereuse pour cette activité.

En effet, la production laitière est fortement ancrée dans les territoires dans des régions souvent difficiles. Elle rythme la vie et l'économie de ces territoires. Elle y joue un rôle majeur.

Le lait c'est aussi des emplois en grand nombre. Quatre cent mille personnes vivent directement ou indirectement de cette activité. Elles sont réparties dans toutes les régions.

Ce sont enfin des produits divers qui sont appréciés par les consommateurs et produits par une industrie performante et innovante.

fncl

Gérard Budin  
Président

### Evolution du prix du lait : un accord a pu être trouvé

Dans le contexte morose que nous traversons, le Comité de suivi interprofessionnel s'est réuni le 11 janvier dernier. Il a su surmonter toutes les difficultés qui se présentaient, et un compromis a pu être trouvé.

Comme tous les compromis, il ne fait pas l'unanimité. Néanmoins, il présente l'avantage de ramener un peu de sérénité dans la Profession qui doit faire face à de très nombreux défis dans un contexte où la visibilité est faible, la concurrence très dure, et la pression de la grande distribution toujours aussi importante.

### Infolabo : il faut s'y mettre !

Le Cniel et les trois familles professionnelles qui le constituent ont engagé un projet de très grande ampleur : construire un outil national de gestion des informations sur les analyses « paiement du lait ». Les services d'Infolabo seront généralisés et utilisables quotidiennement par tous les opérateurs de la filière.

En 2006, Infolabo a été lancé auprès de quelques laboratoires interprofessionnels et entreprises pilotes. Aujourd'hui, il n'est plus question de projet ni de pilotes mais de déploiement généralisé. Ceci implique parfois des modifications importantes dans les systèmes informatiques des laboratoires comme des laiteries. Mais la majorité du temps, ces évolutions sont attendues et vécues comme une opportunité.

Tous les détails techniques et opérationnels sur la mise en place d'Infolabo (notamment sur la récupération des numéros SIREN et SIRET) sont disponibles auprès des services du Cniel.

La mobilisation de tous est indispensable pour que la généralisation de l'utilisation des services d'Infolabo se fasse le mieux et le plus rapidement possible.

*Faciliter la compatibilité entre logiciels et bases de données pour simplifier la gestion et l'utilisation des informations et des documents par les agriculteurs. L'ACTA, l'APCA et le Ministère de l'Agriculture ont présenté lors d'un colloque des projets ambitieux mais essentiels.*

Les agriculteurs font face à la nécessité de gérer sur leur exploitation des documents, administratifs ou non, chaque jour plus nombreux. Inutile donc de démontrer l'intérêt d'harmoniser et de simplifier ces données et documents... ils l'expriment suffisamment haut et fort, et leur attente est très largement partagée.

L'évolution de la réglementation, le renforcement de leur responsabilité en tant qu'opérateurs de la chaîne alimentaire, la mise en place de la traçabilité renforcent cet impératif et illustrent l'intérêt d'optimiser les échanges d'informations qui sont toutes enregistrées dans des logiciels ou bases de données de nature très différentes.

Mais, lorsqu'on prend en compte l'ensemble des filières, des opérateurs, des bases de données, etc, l'exercice se complique très vite, nécessite de prendre du recul, et s'inscrit sur le long terme.

### Parler le même langage...

Sous des termes un peu « barbares » (standardisation des données échangées, interopérabilité des systèmes d'information agricoles), le projet GIEA (Gestion des Informations de l'Exploitation Agricole et traçabilité) a pour objectif de simplifier la saisie et les échanges informatiques entre les exploitations agricoles et leur environnement technique, économique et administratif. Il a été lancé depuis 2004 avec de multiples partenaires.

Fin décembre 2006, un colloque organisé conjointement par l'APCA, le Ministère de l'Agriculture et l'ACTA a présenté les premiers résultats de ces travaux.

La matinée a été consacrée à une présentation du contexte général et des différents projets conduits avant ou parallèlement à GIEA.

GIEA s'est par exemple appuyé sur l'état des lieux réalisé par l'ACTA relatif à la traçabilité dans les différentes filières agricoles et agroalimentaires. Le travail a consisté essentiellement à observer les pratiques sur le terrain au niveau de l'amont agricole et de la transformation alimentaire. Ce constat a montré que :

- La majorité des opérateurs ont déjà mis en œuvre des systèmes de traçabilité
- Les exigences des systèmes de traçabilité sont autant liées à la réglementation qu'à un contrat de production, une démarche qualité/environnement...
- Les outils utilisés pour assurer la traçabilité sont très variés (papier, informatique, électromagnétique...), et très dépendants des habitudes, des besoins, de l'organisation interne de l'opérateur qui les utilisent.

Le projet a conclu à la nécessité de préconiser aux opérateurs une bonne analyse des exigences dans leur contexte propre et d'appréhender l'outil de traçabilité comme un outil de gestion interne. Deux publications de l'ACTA sur le sujet devraient paraître en 2007 :

- Guide "Traçabilité : guide pratique pour l'agriculture et l'industrie alimentaire", sortie prévue début 2007.
- Guide "La gestion des informations de traçabilité sur l'exploitation agricole", sortie prévue fin 2007.

Au cours de l'après-midi, les responsables ont décrit l'organisation, la méthode et les conclusions de leur projet. Ils ont également donné des perspectives avec le démarrage de RESAGRI, autre projet positionné pour mettre en application les résultats de GIEA.

La réussite de ce projet tient en grande partie au fait qu'il a mobilisé de très nombreux acteurs et partenaires du monde agricole, tant dans les travaux techniques (divisés en 3 sous-groupes « sol », « élevage », « exploitation »)

que dans la définition des axes stratégiques et des priorités, et la communication.

Il a abouti à :

- Un langage commun : on s'aperçoit souvent, en réunion par exemple, que les mots ont des significations certes proches mais pas toujours identiques selon les personnes qui les emploient. Le projet a ainsi inventorié 200 concepts (mots) qu'on trouve sur une exploitation (ex : îlot, lot d'animaux, bâtiment).
- La représentation, dans des diagrammes, des principales relations qui existent entre les concepts.
- La réalisation d'un dictionnaire regroupant l'ensemble des définitions/descriptions des concepts sous forme de fiches.

La formalisation de ce langage commun sera valorisée dans la construction à venir de messages informatiques, puisqu'elle permettra de travailler sur des bases standardisées.

#### ... pour une agriculture en « réseau »

Bien entendu, un tel projet doit être vulgarisé. La publication d'articles ou l'organisation de colloques sont autant d'actions en France et à l'étranger qui y contribuent.

Mais la suite de GIEA ne se limite pas qu'à la vulgarisation : il s'agit désormais de dynamiser l'utilisation de ce langage dans les échanges de données informatisées, en clair, d'être opérationnel. Ce sont les objectifs assignés au projet RESAGRI. Les responsables de ce deuxième travail ambitionnent d'en faire un véritable standard national dynamique car continuellement mis à jour et enrichi, et qui servira à l'élaboration de référentiels internationaux.

Rassurons-nous, GIEA et RESAGRI n'ont pas vocation à créer de nouveaux outils, ni à concurrencer les logiciels et autres bases de données sur lesquels les éditeurs, les opérateurs et les filières travaillent.

La standardisation du vocabulaire et la mise en place de standards électroniques devraient permettre à terme de faciliter la compatibilité (interfaces) entre les logiciels et bases déjà développés aujourd'hui ou en cours de

développement, afin de simplifier et d'optimiser les échanges entre eux.

#### Les éleveurs laitiers au coeur des échanges

Plus concrètement pour notre filière, les producteurs laitiers se trouvent au centre des échanges d'informations comme la traçabilité des bovins (Institut de l'élevage, ARSOE...) ou les analyses de lait (laboratoires, laiteries, Infolabo...), sans compter les bases de données de l'administration (BDNI, BDNU, télé-déclaration...).

La réussite du déploiement de ces dispositifs auprès des exploitants agricoles et des autres opérateurs sera encore plus grande si ces systèmes peuvent échanger entre eux avec des procédures simplifiées et des coûts de mise en œuvre limités... d'où les interfaces et la standardisation.

Les Pouvoirs Publics suivent de près ces programmes parce qu'ils s'intègrent très bien dans la réflexion globale du gouvernement français autour de l'administration électronique. Les fonctionnaires qui sont intervenus au colloque du 20 décembre ont ainsi souligné la mise en place progressive d'un dossier unique du professionnel agricole, une des concrétisations de l'axe politique « Simplifions » du Ministère de l'agriculture.

Les objectifs du dossier unique sont d'alléger les démarches administratives, diminuer le nombre de contrôles sur place et en faciliter l'exécution.

Afin de soulager la complexité administrative pour les usagers et de limiter les surcoûts de gestion pour le Ministère, le dossier unique repose sur le principe qu'une même information n'est demandée qu'une seule fois, quelle que soit la procédure. Ceci nécessite le partage de l'information et des liens entre les systèmes professionnels et les référentiels des Pouvoirs Publics (BDNU, BDNI, BDNT).

Pour toutes ces raisons, l'Administration a affirmé son engagement dans la mise en cohérence des systèmes de gestion des informations et dans les référentiels partagés.

#### En savoir plus :

- [www.projetgiea.fr](http://www.projetgiea.fr)
- Extranet Fncl/Atla, rubrique thématique > questions amont > traçabilité > travaux coop de france

#### Commission Montagne du Cniel

Les représentants des 3 familles de l'Interprofession ont désigné le 21 décembre 2006 un nouveau président pour la Commission Montagne du Cniel. C'est Bernard Marmier (représentant Fncl) qui a pris cette fonction, en exprimant son souhait de dynamiser un travail d'équipe avec Yannick Fialip (Fnpl) et Philippe Sellier (Fnil), pour conduire les dossiers passionnants mais difficiles des zones de montagne.

La Commission s'est donné des axes de travail pour l'année 2007.

La priorité a été mise sur 3 orientations :

- L'inévitable lobbying auprès des pouvoirs publics nationaux en faveur de l'aide à la filière laitière en zone de montagne. Ce sujet sera également porté au niveau européen, avec une argumentation plus générale soutenant une dérogation aux règles de la concurrence.
- Les suites à donner à l'étude Cniel sur l'alimentation des vaches laitières en zone de montagne, avec la mise en place d'un groupe de travail dédié qui examinera les pratiques des éleveurs et élaborera un argumentaire pour solliciter la révision du décret.
- Les actions à mener en matière de communication. La Commission a jugé une démarche grand public trop prématurée. Elle a décidé de travailler deux volets : l'appui au lobbying européen, avec des contacts avec les autres massifs, et la définition d'un message ciblant les prescripteurs d'opinions, les représentants politiques...

D'autres dossiers occuperont également une bonne partie du temps. Il s'agit entre autres des relations avec Altitude, Euromontana, et le suivi de statistiques et données économiques pour la filière laitière en montagne.

## Environnement et filière laitière

L'Institut de l'élevage mène pour l'interprofession laitière de nombreux travaux relatifs aux problématiques environnementales. On peut citer entre autres pour 2007 :

- Evaluation et optimisation des flux d'azote et de phosphore dans les fermes
- Utilisation des pesticides et transferts vers le lait
- Emission de gaz à effet de serre, perspectives d'atténuation et de stockage de carbone dans les prairies
- Evaluation et réduction des consommations d'énergie de la filière laitière
- Epandage des boues de stations en zone de production laitière
- Construction d'une démarche d'analyse paysagère
- Modélisation des impacts environnementaux des exploitations d'élevage
- Evaluation des moyens mis en œuvre dans les élevages pour la mise en conformité environnementale (PMPOA)

Ces projets sont conduits pour répondre aux grands enjeux environnementaux auxquels la filière se trouve confrontée. Ils aboutissent à la mise au point de références techniques validées et reconnues qui permettent d'élaborer des recommandations pour les producteurs et les industriels.

En montrant le sérieux de la filière, ces outils (références, plaquettes) contribuent également à véhiculer une bonne image pour le lait et les produits laitiers.

Pour les coopératives, ils viennent compléter et conforter leur propre expertise pour élaborer les conseils qu'elles proposent à leurs adhérents.

## Bilan de la loi Dutreil : il faut s'y préparer dès maintenant

La loi du 2 août 2005 prévoit dans son article 57 que le Gouvernement remet au Parlement, avant le 31 décembre 2007, « un rapport bilan de la loi Dutreil », décrivant notamment ses conséquences sur les différents partenaires des relations commerciales et sur le consommateur, l'emploi, et la structuration du tissu industriel, commercial et artisanal des petites et moyennes entreprises, ainsi que des très petites entreprises.

Ce bilan sera donc très large.

Le rapport devra également, en tant que de besoin, proposer les adaptations législatives et réglementaires paraissant nécessaires en vue de corriger les déséquilibres éventuellement constatés.

Enfin, il évaluera l'opportunité de baisser à 10 % puis à 0 % le seuil de revente à perte.

Ce rapport « bilan » sera extrêmement important, et l'enjeu pour nos coopératives laitières est considérable. En effet, les résultats des premiers panels et des premiers éléments dont nous disposons laissent penser que cette loi bénéficiant prioritairement aux très grandes marques, va accélérer le développement des MDD, et pourrait mettre en difficulté

les entreprises dont ces marques ne sont pas de tout premier plan. Le pire n'est jamais certain, mais nous devons veiller très fortement à cet aspect.

Nous avons travaillé, à la fois à Coop de France, et à l'Ania, sur le contenu d'un questionnaire à remplir par les entreprises, pour nous permettre de recueillir les premiers éléments à inscrire dans le bilan.

Dans le cadre d'Atla, nous avons adressé ce questionnaire aux entreprises membres du groupe « pratiques commerciales d'Atla », et pour les coopératives au Comité des Directeurs des Coopératives Laitières. Bien évidemment, nous tenons ce questionnaire à la disposition de toute coopérative laitière non représentée dans ces groupes qui nous en ferait la demande. Il est absolument essentiel que tous les responsables de coopératives souhaitant s'exprimer sur cette question de la loi Dutreil, le fassent dès maintenant et dans les mois à venir. L'enjeu est majeur pour nos coopératives laitières.

Qu'ils n'hésitent pas à ajouter des commentaires libres, s'ils veulent souligner telle ou telle difficulté. Les questionnaires sont à retourner à l'Ania.

## Premier bilan sur la norme NF V01-007

Publiée en décembre 2004, la norme NF V01-007 relative à la mise en place d'un système de management de la qualité et de l'environnement a fait l'objet d'une expérimentation avec l'ADEME pour former et sensibiliser les opérateurs, et pour rassembler des résultats d'expériences à des fins pédagogiques.

Le premier bilan qui a été dressé montre que l'approche environnementale dans une problématique de management est très bien perçue. Elle permet en effet d'atteindre et de maintenir le niveau défini par la réglementation dans une logique d'amélioration continue, tout en anticipant les demandes des clients. La difficulté réside dans le fait de recueillir au départ l'adhésion de tous (direction et producteurs notamment) car une fois en cours de mise en place, elle n'est plus perçue comme une contrainte supplémentaire.

Les sites pilotes qui étaient déjà certifiés NF V01-005 ont considéré la norme NF V01-007 comme une seconde étape pour leur système de management, pas du tout comme une nouvelle démarche.

Parmi tous les points clefs identifiés sur l'environnement, l'approche par l'amélioration continue permet de ne retenir que ceux jugés comme fondamentaux par chaque structure et pour lesquels il existe des éléments de réponse à apporter aux producteurs. L'entreprise décide ensuite du niveau de prise en compte de l'environnement dans son contexte propre et du plan d'actions qu'elle met en place avec ses agriculteurs.

Les résultats de cette expérimentation vont maintenant être utilisés pour rédiger des fiches pédagogiques explicatives et illustratives, pour mieux faire connaître cette norme et contribuer à sa démystification sur le terrain.